

Charte

Les Paniers du Lac

L'association **Les Paniers du Lac** est née de plusieurs constats :

- D'une part la consommation de produits issus de l'agriculture locale et de qualité est de plus en plus plébiscitée,
- D'autre part, il existe une production de tels produits à un niveau local mais qui oblige les consommateurs à multiplier les déplacements vers de nombreux points de vente dispersés sur plusieurs communes,
- Enfin, un certain nombre de producteurs, peinant à gérer de front production et vente directe, n'ont d'autres choix que de se tourner vers des intermédiaires pour vendre leurs produits, ce qui a pour effet de diminuer leur marge et par conséquent leur pérennité.

1) Objectifs de l'association :

- Rendre accessible à ses adhérents des produits locaux de qualité en circuit court en mutualisant les achats.
- Encourager le développement d'une agriculture raisonnée et/ou biologique s'insérant dans un tissu économique local.
- Offrir à ses adhérents une alternative de consommation plus respectueuse de l'environnement en limitant les intermédiaires, les déplacements et le suremballage.
- Développer autour de ces thèmes un réseau de convivialité et d'échanges au sein des communes des bords du lac de Paladru.

2) Valeurs de l'association :

Proximité : la provenance locale sera un des critères de sélection des produits.

Qualité : Les produits alimentaires proposés aux adhérents seront, dans la mesure du possible, issus de culture biologique et/ou labellisés (AB, Nature et Progrès, Demeter...). S'ils ne le sont pas, une attention toute particulière sera portée sur le fait de retenir des produits issus de l'agriculture raisonnée ou de l'artisanat local et s'inscrivant dans une démarche écologique.

Convivialité : les distributions hebdomadaires seront l'occasion d'échanger, d'apprendre à se connaître entre voisins, d'entamer des discussions et de prendre son temps si on le souhaite.

3) Principes de fonctionnement :

L'association *Les Paniers du Lac* est à but non lucratif. A ce titre, elle ne prend aucune commission sur les produits vendus. Son fonctionnement reposant sur les actions bénévoles

des membres et le partage des responsabilités, il est donc demandé à chaque adhérent de s'investir dans la vie du groupement d'achats.

Une cotisation annuelle de **15 euros** est demandée à chaque adhérent. Cette cotisation permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association (frais bancaires, matériels, etc).

Les commandes sont passées sur le site *Cagette.net*, plateforme internet dédiée aux groupements d'achats locaux.

Organisation hebdomadaire :

Les cycles de distribution sont organisés à la maille hebdomadaire :

Les adhérents peuvent commander du **mercredi matin 8h** au **samedi midi** pour une distribution des produits le mardi de la semaine suivante.

Les distributions sont réalisées le **mardi soir de 18h15 à 19h45** au local des *Jardins du Banchet*, à l'adresse ci-dessous :

GAEC Les Jardins du Banchet

14 Chemin de la Montagne, 38850 Bilieu

Attention, ces horaires sont amenés à être modifiés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire liée au COVID. Les adhérents seront tenus informés par mail, ainsi que sur le site « Cagette.net » au moment de passer leur commande.

Fonctions au sein de l'association :

- **Les membres du bureau** organisent le fonctionnement de l'association.
- **Les référents producteurs** font le lien entre les producteurs et l'association : ce sont eux qui mettent à jour les catalogues produits sur le site *cagette.net*, leur envoient les commandes hebdomadaires et organisent les livraisons. Tout adhérent peut proposer à l'association une collaboration avec un nouveau producteur pour enrichir l'offre proposée et devenir, s'il le souhaite, référent producteur.
- **Les bénévoles aux distributions** : il est demandé à chaque adhérent d'assurer des permanences aux distributions. L'organisation de ces distributions est détaillée dans une procédure dédiée. Il est important que le roulement des équipes soit régulier pour éviter tout épuisement et ainsi pérenniser le fonctionnement de l'association.

Nouveaux adhérents :

Pour intégrer l'association chacun doit :

1/ Se présenter à une réunion ou une permanence.

2/ S'inscrire en ligne sur le site *Cagette.net*.

3/ Autoriser l'association à l'inscrire sur la liste de diffusion d'informations pour pouvoir communiquer par mail avec les autres membres et être tenu informé de la vie de l'association.

Pour garantir le bon fonctionnement de l'association, celle-ci s'autorise à limiter le nombre d'adhérents.

4) Paiement :

Il est demandé aux adhérents de payer leurs commandes par chèque au moment de la distribution de leurs produits. Pour des raisons de praticité, les chèques sont généralement encaissés deux fois par mois :

- le 1er encaissement se faisant après la deuxième distribution du mois,
- et le 2ème entre la dernière distribution du mois et la 1ère distribution du mois suivant.
Les produits proposés par l'association sont vendus **soit à l'unité, soit au poids** ; ce qui est notamment le cas de certaines pièces de viande et de fromage vendus à la coupe.
Pour les produits vendus au poids, les prix indiqués sur le site sont des **prix indicatifs** basés sur le poids moyen des articles concernés. Ces prix seront ajustés au moment de la distribution en fonction du poids réel du produit. Nous demandons donc aux adhérents de ne pas remplir leurs chèques en avance au cas où un poids serait à modifier.

5) Engagements de l'adhérent :

L'adhérent au groupement d'achat s'engage à :

- Payer une cotisation annuelle de 15 euros.
- Payer les produits à réception de sa commande.
- Assurer une ou plusieurs permanences de distribution dans l'année.
- Venir avec ses contenants lors des distributions pour récupérer les produits commandés .

La charte sera révisable tous les ans ou sur demande du Conseil d'Administration.

